



ASSOCIATION
des CADRES des CPE



Octobre 2021

Le Mot de la directrice

L'Association des cadres des centres de la petite enfance dénonce la situation et en appelle à un important redressement salarial

Chères collègues,

On le savait (et c'est commencé!), l'automne 2021 sera chaud au sens propre comme au sens figuré! La réalité des CPE/BC frappe le Québec de plein fouet : des milliers d'éducatrices exaspérées de la non-reconnaissance dont elles sont victimes et des salaires pitoyables qu'elles endurent depuis des années sortent aujourd'hui de l'ombre pour dénoncer leurs conditions. Les menaces de grève commencent à être mises à exécution.

Dans les prochains jours nous prendrons la parole sur la place publique car cette préoccupante situation interpelle vivement votre Association, car quoiqu'on espère, ce n'est qu'un début; malheureusement, le problème est beaucoup plus large et beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Les craintes commencent à être de plus en plus fortes quant au maintien de l'équilibre du réseau. N'attendons pas qu'il s'écroule et qu'il soit trop tard pour agir.

Certain.e.s demanderont pourquoi prendre position dans la situation des éducatrices? Vous le savez plus que quiconque : Il faut d'abord comprendre que c'est sur vos épaules qu'incombe la responsabilité de l'offre de service des CPE/BC. Vous, les directrices générales et les directrices adjointes, avez la responsabilité de vous assurer que le service soit de qualité, que les lois, les règlements et les diverses normes soient

respectés. Vous portez et assurez également le développement des nouvelles places tant attendues par des milliers de parents de plus en plus désespérés.

Pourtant, la création de ces 37 000 places annoncées pour 2024 constitue un enjeu majeur de recrutement. Depuis plusieurs mois, le problème de la pénurie de main-d'œuvre s'accroît de semaine en semaine : par manque de reconnaissance et à cause des conditions salariales absolument inadéquates, vos éducatrices quittent le navire. Elles vont travailler ailleurs, là où leur DEC leur permet de recevoir un salaire correspondant à leurs compétences professionnelles. Nous aussi, nous nous posons la question : pourquoi s'inscrire en technique d'éducation à l'enfance pour avoir en poche le DEC le plus mal payé, le moins reconnu de tous les DEC du Québec?



Par qui les remplacer? Il n'y a pas de relève.

Devant le manque d'éducatrices, vous avez souvent recours à des solutions de fortune, nous vous avons attendues. Certaines, pour éviter les bris de service, prennent la relève « sur le plancher » auprès des enfants.

Mais on sait que lorsqu'une directrice remplace elle-même une éducatrice, elle se met en danger professionnel puisqu'elle ne peut plus remplir adéquatement ses propres tâches. Le rôle d'une cadre est de posséder une vue d'ensemble du service de garde éducatif, de mettre en œuvre la planification stratégique adoptée par son conseil d'administration, de coordonner le développement de nouvelles places, de répondre aux différents besoins liés à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et pédagogiques. Et la liste est encore longue, n'est-ce pas?

Mais quand elle « fait du plancher » ou passe des heures à refaire encore et encore les horaires de son équipe, la directrice ne fait pas son travail. Que se passera-t-il alors, lors de son évaluation de rendement ou du processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative du Ministère? Sera-t-elle pénalisée pour avoir tenté de « sauver les meubles »?

Une directrice sur le plancher avec les enfants permet peut-être aux parents de pouvoir bénéficier du service et de partir travailler l'esprit tranquille. Mais il est grandement temps que cesse ce jeu de cache-cache et qu'on arrête de minimiser le réel problème : **il manque d'éducatrices parce que leur salaire est minable et que leur profession, une profession de la plus haute importance pour l'ensemble du système d'éducation québécois, n'est pas reconnue à sa juste valeur.**



L'ACCPE prend position, depuis longtemps

Non, ce n'est pas la première fois que ACCPE dénonce la situation. Rappelez-vous, seulement en août dernier, vos représentantes de l'Asso avaient rencontré ceux du Cabinet du ministre Lacombe. Pendant une grosse heure et demie, il avait été question du problème de la pénurie de personnel. Nous leur avons souligné l'importance (et l'urgence) d'un redressement salarial subséquent à la tâche et à la formation.

Selon nous, le ministère de la Famille doit prendre action pour augmenter l'attractivité du DEC en éducation à la petite enfance, trouver une solution pérenne à la rétention du personnel éducatif et agir en faveur d'une réelle reconnaissance de la profession d'éducatrice. Accorder de façon prioritaire et immédiate un redressement substantiel et significatif des salaires constitue la principale piste de solution à emprunter.

Nous comptons sur le premier Ministre Legault, afin qu'il exerce son leadership et qu'il agisse dès maintenant en accordant un salaire équitable et décent aux éducatrices. On y verrait un geste fort que toute la population, et notamment les cadres du réseau des CPE/BC salueront avec grande reconnaissance!

Bel automne!

Élyse Lebeau

directrice générale de l'ACCPE